

millions. Il constatera que le total est inexact et je n'aimerais pas qu'il s'imagine que je ne sais pas additionner. (*Exclamations*)

L'hon. M. Churchill: Savez-vous, cela m'avait échappé. Ce n'est pas ce que j'avais à l'esprit. Mais je suis heureux de pouvoir aider le ministre à rectifier le compte rendu.

L'hon. M. Pickersgill: Je l'ai déjà fait.

L'hon. M. Churchill: Je continue à citer:

Nous payons donc 100 millions de dollars par année.

Voici, je crois, où on se trompe et je fais appel aux bons sentiments que le ministre des Transports manifeste de temps à autre, je dois l'avouer. Je crois qu'on a tort de laisser entendre que la majeure partie des frais accrus des chemins de fer canadiens au chapitre des salaires a été assumée directement par les contribuables. On insinue en l'occurrence qu'une subvention de 100 millions a été affectée uniquement au paiement des salaires de 1959 à 1966.

L'hon. M. Pickersgill: C'est juste.

L'hon. M. Churchill: Pourquoi ne veut-on pas l'affecter aux autres frais d'exploitation? Il est certain qu'entre 1959 et 1966, les employés de nos chemins de fer avaient droit à des majorations de salaires comme de nombreux autres Canadiens. Pourquoi prétendons-nous que cette somme acquitte les frais au chapitre des salaires? Savons-nous si elle n'est pas affectée à l'achat de locomotives supplémentaires ou de wagons-marchandises ou à la réparation des voies ferrées ou à d'autres fins? Il me semble injuste envers les exploitants de nos chemins de fer de proclamer que cette somme versée par le Trésor au cours d'une période de sept ans a été affectée entièrement aux majorations de salaires.

L'hon. M. Pickersgill: Ce sont des faits avérés. Le premier versement de vingt millions de dollars a été effectué par suite de la hausse de salaires accordée en 1959. Le second, en 1961, fut déguisé par les amis de l'honorable représentant qui, prétextant l'attente du rapport MacPherson, ont déclaré pouvoir acquitter, dans l'intervalle, la facture des salaires accrus. Quant à l'augmentation de 1964, nous ne l'avons pas déguisée. C'est un fait, qu'il soit juste ou injuste. Selon moi, nous devons chercher vraiment à permettre aux chemins de fer de réaliser suffisamment de bénéfices pour rémunérer leurs employés, sans que le contribuable en fasse les frais.

L'hon. M. Churchill: Le ministre glisse dans mon discours des mots que je n'ai pas dits.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Voici où je veux en venir: le ministre a raison de signaler qu'en 1959, 1961 et 1966 des sommes supplémentaires ont été versées aux chemins de fer afin qu'ils puissent continuer à fonctionner. Mais il n'y a pas lieu de dire qu'il a fallu verser ces sommes supplémentaires à cause de l'augmentation de salaires. Voilà ma thèse.

Évidemment, c'est dans ce domaine que se situait le litige et lorsque finalement le gouvernement fut saisi de la question, on traita surtout de la question des salaires. Il est donc tout naturel de dire que cet argent était affecté aux salaires. J'ai de la sympathie pour la direction, mais je comprends un peu aussi les exploitants d'un chemin de fer. Pourquoi les salaires ne seraient-ils pas, au départ, imputés sur les recettes et pourquoi ne pas attribuer le déficit, s'il en ait, à autre chose? Le National-Canadien ne pourrait-il nous dire, comme il le fait de temps à autre, que ses frais d'exploitation s'établissent à tant, tous les éléments compris, même les salaires, qu'il ne peut maintenir certains services et qu'il lui faut plus d'argent? C'est tout ce que je demande. A mon avis, on ne devrait pas continuer à faire croire que les sommes consenties par le Trésor aux chemins de fer au cours de cette longue période aient servi uniquement aux salaires.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question à l'honorable représentant? Il était ministre lorsque 70 millions de dollars sur 100 ont été versés aux chemins de fer. Le Pacifique-Canadien a reçu environ 40 p. 100 de cette somme. C'est là un fait historique et je ne pense pas que l'honorable représentant trahirait des secrets du Cabinet en nous disant pourquoi le gouvernement dont il était membre a fait ce don colossal au Pacifique-Canadien. Était-ce pour acheter des locomotives?

L'hon. M. Churchill: Nous sommes revenus à la définition donnée par le ministre au mot «politique». Il se vautre dans le genre de politique qu'il définit dans la deuxième partie de son exposé. Il parle d'esprit partisan. Je m'élevais au-dessus de cela. J'espère que lorsque le ministre passera à l'autre endroit, il s'élèvera au-dessus de cette mesquinerie partisane dont il parle.

● (9.10 p.m.)

Je me rends bien compte de ce qui est arrivé durant les années où nous étions au pouvoir. Il est survenu des difficultés au sujet de questions ferroviaires et j'y étais plongé dans une grande mesure. Je me suis vivement intéressé aux problèmes des chemins de fer et aux questions de tarifs-marchandises.